acprs
association intercommunale pour l'épuration des eaux usées et la gestion des déchets
Chexbres
Puidoux
Rivaz
St-Saphorin
Lavaux

Aux entreprises des communes-membres de
Chexbres-Puidoux–Rivaz-St-Saphorin (Lavaux)
qui ne possèdent pas de carte d'accès
à la déchetterie intercommunale du Verney

Puidoux, date du timbre postal/JFC/av

Conditions pour les déchets d'entreprises - 2018

Madame, Monsieur,

D'importants travaux de réaménagement de la déchetterie intercommunale du Verney ont été réalisés et une nouvelle entrée avec une barrière automatique a été installée. L'ouverture ne peut désormais s'effectuer qu'avec une carte à puce.

L'ACPRS renonce également en 2018 à l'encaissement d'une taxe forfaitaire annuelle pour les entreprises. Les mesures suivantes sont mises en place et nous vous rappelons que vous avez la possibilité d'adhérer à plusieurs solutions.

Nous vous rendons attentifs au point **5** qui concerne uniquement les **micros-entreprises**.

1
Les entreprises, artisans, commerces ou bureaux dont les déchets produits sont équivalents à ceux d'une famille moyenne devront éliminer leurs déchets dans les sacs taxés.

2
Si l'entreprise souhaite se rendre à la déchetterie intercommunale du Verney à Puidoux pour l'évacuation de ses déchets, une carte d'accès payante est établie pour une année. Son prix est actuellement fixé à Fr. 75.--. Des cartes supplémentaires peuvent être obtenues au prix de Fr. 20.-- pièce. Des contrôles ont régulièrement lieu et l'entrée est refusée à toutes personnes ne pouvant présenter sa carte d'entreprise, ceci afin d'éviter le tourisme des déchets. Les déchets sont pesés puis facturés au tarif en cours, soit Fr. 27.-- les 100 kg. Des exceptions sont prévues pour le Pet, les appareils électroménagers, le papier et carton, le verre, notamment. Les déchets spéciaux sont facturés au prix coûtant de leur élimination.

3
Les déchets d'entreprises sont déposés dans un ou des conteneurs fermés à clé. Cette solution implique que l'entreprise s'équipe, à ses frais, de conteneurs standards acquis par ses soins. Ces conteneurs sont équipés d'une puce électronique fournie et payée par l'ACPRS. L'entreprise de ramassage récolte les déchets lors de ses tournées habituelles, pour autant que la zone de ramassage soit dans le périmètre déjà existant. Dans ce cas également, les déchets sont pesés puis facturés, au prix de Fr. 27.-- les 100 kg. De plus une taxe de Fr. 5.-- par vidange de conteneurs est perçue.

4
L'entreprise dispose de sa propre filière d'évacuation de ses déchets et n'a besoin d'aucune des solutions proposées.

5
Les micros-entreprises se trouvant sur le territoire de l'une des quatre communes-membres de l'ACPRS, avec maximum 3 personnes en activité et dont le patron habite sur le territoire de l'une des quatre communes-membres de l'ACPRS, **se rendent le jeudi à la déchetterie, avec la carte ménage. Il y a lieu de remplir le formulaire annexé à la présente et de nous le retourner, dans tous les cas**. Les mêmes conditions sont appliquées que pour un ménage, à savoir que les 100 premiers kilos sont gratuits, le surplus étant facturé au prix de Fr. 27.-- les 100 kg. Des exceptions sont prévues pour le Pet, les appareils électroménagers, le papier et carton, le verre, notamment. Les déchets spéciaux sont facturés au prix coûtant de leur élimination..

Nous vous rappelons que la déchetterie est ouverte pour les entreprises uniquement les jeudis de 08h.00 à 11h.00.

Nous vous transmettons, en annexe, un formulaire sur l'élimination des déchets d'entreprises que nous vous prions de bien vouloir remplir et nous retourner dans les 10 jours. Ce document peut également être téléchargé sur le site internet www.acprs.ch. Si vous souhaitez commander une carte d'accès, celle-ci vous sera envoyée à réception dudit formulaire.

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration ainsi que de l'attention que vous porterez à ces lignes et, dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

LE COMITE DE DIRECTION

Annexe :
- formulaire sur l'élimination des déchets d'entreprises